



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires

Mâcon le 20 novembre 2023

Service environnement/Unité eau et milieux aquatiques  
Tél : 03 85 21 86 11  
ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

## **Projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté n°71-2022-12-22-00002 portant institution de réserves temporaires de pêche sur certaines sections de cours d'eau et plans d'eau du département de Saône-et-Loire pour la période 2023 - 2027**

### **Synthèse des observations du public et motifs des décisions suite à la consultation organisée du 30 octobre au 19 novembre 2023**

(article L.123-19-1 du Code de l'environnement)

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, un projet d'arrêté portant modification de l'arrêté n°71-2022-12-22-00002 portant institution de réserves temporaires de pêche sur certaines sections de cours d'eau et plans d'eau du département de Saône-et-Loire pour la période 2023 - 2027 a été soumis à la consultation du public, organisée du 30 octobre au 19 novembre inclus, dans les conditions suivantes :

- publication sur le site internet de l'État dans le département d'une note de présentation avec le projet d'arrêté préfectoral susvisé,
- recueil des observations pour le 19 novembre 2023 au plus tard, soit par courrier adressé à la DDT, soit par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr).

### **I Synthèse des observations recueillies**

Aucune observation n'a été recueillie dans le délai prescrit.

### **II Motifs des décisions**

Les zones compléments de réserves temporaires de pêche demandées par la fédération de pêche de Saône-et-Loire sont portées à l'arrêté n°71-2022-12-22-00002 portant institution de réserves temporaires de pêche sur certaines sections de cours d'eau et plans d'eau du département de Saône-et-Loire pour la période 2023 - 2027.

L'adjoint à la cheffe du service environnement

François Balmes